**Royaume du Maroc**



**Ministère de l'Inclusion Economique,**

**de la Petite Entreprise, de l'Emploi**

**et des Compétences**



**Direction du Travail**



**المملكة المغربية**



وزارة الإدماج الاقتصادي

والمقاولة الصغرى والتشغيل والكفاءات

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⵉⴷⴼ ⴰⴷⵎⵙⴰⵏ ⴷ ⵜⵎⵙⵙⵏⵜⵉⵜ ⵜⴰⵎⵣⵣⵢⴰⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵡⵓⵔⵉ ⴷ ⵜⵙⵓⴳⴰⵔ



**مديرية الشغل**

|  |
| --- |
| **Procédure de délivrance de désignations pour les vérifications générales périodiques des appareils et des machines ou des catégories d’appareils et de machines** |

* **Etapes suivies pour l’obtention de désignation :**
* Les dossiers de demandes de désignation sont déposés auprès du Ministère chargé du Travail. .
* Les demandes d’agrément sont envoyées aux membres de la commission (représentant du Ministère chargé de l’Equipement, représentant du Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie et représentant du Ministère chargé de l’Agriculture) et ces derniers sont invités à participer à la réunion pour étudier ces demandes.
* Effectuer des visites au siège des organismes demandeurs de la désignation afin de s’informer sur les moyens humains et matériels dont ils disposent ;
* Procéder à un entretien avec les personnes proposées par les organismes pour effectuer le contrôle ;
* L’élaboration de Procès-Verbaux de réunions et de visites.
* Dans le cas d’approbation de la demande par la commission, le Ministère chargé du Travail élabore l’arrêté de désignation des organismes qualifiés pour réaliser les vérifications générales périodiques des appareils et des machines ou des catégories d’appareils et de machines.
* Signature de l’arrêté par le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
* **Composition du dossier de demande de désignation :**
* Une demande datée, cachetée et signée adressée à l’autorité gouvernementale chargée du Travail ;
* Une note comportant les indications suivantes : la dénomination sociale de l’organisme, le numéro d’identifiant commun de l’entreprise (ICE), le numéro et le lieu d’inscription au registre de commerce, le numéro d’affiliation à la caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), le nom, prénom et adresse de résidence du représentant juridique de l’organisme ou de son suppléant ;
* Une copie d’identifiant commun de l’entreprise (ICE) ;
* Une copie du registre de commerce (modèle 7) ;
* Une copie d’attestation d’affiliation à la caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) ;
* La liste nominative de tous les gérants de l’organisme et de ses membres de direction ;
* Une copie du statut de l’organisme ;
* La liste nominative des personnes proposées pour effectuer les vérifications ;
* Le Curriculum Vitae (CV) de chaque personne des personnes proposées pour effectuer les vérifications ;
* Une copie de chaque document permettant d'évaluer l’aptitude théorique et pratiques de ces personnes, ainsi que l'expertise et l'expérience acquises dans le domaine du contrôle d'appareils et de machines, notamment les références et attestations de recommandation liés aux activités antérieures de chaque personne;
* Une copie de chaque certificat obtenu confirmant le niveau de formation et de qualification des personnes proposées pour effectuer les vérifications ;
* Une copie des contrats de travail liant chacune de ces personnes à l'organisme. Elle est dispensée de ce document, toute personne n'ayant pas la qualité du salarié et dont le nom est mentionné dans le statut de l'organisme ou dans la liste des gérants de l’organisme au registre du commerce ou dans le procès-verbal de l’assemblé générale ;
* Un certificat médical d’aptitude visuelle de chaque personne proposée pour effectuer les vérifications ;
* Une copie de la carte nationale d'identité (CNI) de chaque personne proposée pour effectuer les vérifications ;
* Le relevé historique des déclarations du salaire à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour chaque personne depuis le début de sa déclaration à la caisse. Elle est dispensée de ce document, toute personne n'ayant pas la qualité du salarié et dont le nom est mentionné dans le statut de l'organisme ou dans la liste des gérants de l’organisme au registre du commerce ou dans le procès-verbal de l’assemblé générale.
* La liste du matériel possédé par le demandeur à la date du dépôt de sa demande, qui est destiné à la réalisation des vérifications ;
* Les factures d’acquisition et les références du matériel réservé à la réalisation des vérifications ;
* Les documents relatifs aux certificats d'étalonnage conformément aux normes internationales de référence mises en vigueur ;
* Le tarif des honoraires fixé par l’organisme en échange de chaque opération de vérifications.
* **S’il s’agit de demande de renouvellement de désignation vous devez présenter les documents supplémentaires suivants :**

Les demandes de renouvellement de désignation, outre les documents cités ci-dessus, doivent être accompagnées des pièces suivantes :

* Deux rapports détaillés établis au cours de la période de désignation précédente, relatifs aux vérifications générales périodiques des appareils et des machines ou des catégories d’appareils et de machines ;
* La liste des clients dont les appareils et les machines ont été vérifiés au cours de la période de désignation précédente ;
* Un rapport sur les activités de vérification des appareils et des machines au cours de la période de désignation précédente, qui doit comporter les informations suivantes :
  + Référence du rapport de vérification : (numéro et date) ;
  + Date de la vérification
  + Type de vérification : (vérification générale périodique) ;
  + Le type d’appareil ou de machine vérifié, le nom de son propriétaire et l'adresse de son emplacement ;
  + Le nom et prénom de la personne qui a effectué la vérification et, le cas échéant, le nom et prénom de la personne qui l'a accompagnée lors de la vérification.

Les demandes et les pièces jointes visées ci-dessus sont déposées, avec copies sur un support électronique.

* **Délai du dépôt de dossier :**
* **En cas de 1ère demande de désignation :** Sans délai
* **En cas de renouvellement de désignation :** 3 mois avant l’expiration de la durée de validité
* **Durée de validité de la désignation :**
* **3 ans renouvelables**
* **Pour toutes informations veuillez contacter :**

Monsieur OUAZZANI-TAÏBI TAÏB (Cadre au Service de l'’Hygiène et la Sécurité Professionnelle)

Tél : 06 62 07 32 23